

**Mairie  
D'Availles en Châtelleraut  
86530**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VINGT-SEPT MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai à 20H00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VASLIN Jean-Denis, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 mai 2019**

PRESENTS : Mrs VASLIN, BARBOT, BIOTTEAU, CLUZEL, TREMEL, LARDEAU, BIET, LEDOUX, Mmes SUCHAIRE, VASLIN, ZEARO, LORRAIN, JAHAN.

ABSENTS EXCUSES : Mr CAILLAUD (donne pouvoir à Mr TREMEL)

ABSENTS : Mmes GERBEAUX, RIGAUD, GAGNEUX, ROUGIER, Mr ARNAULT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JAHAN

Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal du 23 avril 2019 :

Sans observation

Avec observation

*Délibération n° 37/2019*

**APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES  
IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES  
IDEA » de la SAEML SOREGIES,

Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,

- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux – que ces derniers concernent l'éclairage public, comme les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

*Délibération n° 38/2019*

## **AVENANT 2 A LA CONVENTION DE REALISATION OU DE CONTROLE DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour une intervention de réalisation ou de contrôle sur les dossiers CNRACL. Cette dernière a pris fin au 31/12/2018. Monsieur le Maire propose de signer un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31/12/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention et autorise le Maire à le signer.

*Délibération n°39/2019*

## **CONTRATS PHOTOCOPIEURS MAIRIE, ECOLES et ESPACE CULTUREL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats de maintenance des photocopieurs de la Mairie, de l'Ecole et de l'Espace culturel acquis par la commune sont arrivés à terme depuis quelques années. Par conséquent, les coûts de maintenance deviennent élevés à ce jour.

Le Maire propose d'envisager une location compte tenu du coût d'un photocopieur neuf et de sa durée de vie. Pour la Mairie et l'Ecole ce serait du matériel neuf et pour l'Espace Culturel du matériel reconditionné. Il présente les trois propositions reçues qui sont établies sur la base d'un coût de location, coût copies et coût d'installation. À savoir :

KODEN	810,50 € H.T. par trimestre
SFERE BUREAUTIQUE	730,38 € H.T. par trimestre
VIENNE DOCUMENTIQUE	664,00 € H.T. par trimestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 13 voix pour et 1 abstention, opte pour la proposition de VIENNE DOCUMENTIQUE, et autorise le Maire à signer le contrat.

## **ACQUISITION VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion IVECO avec benne année 1999, a un coût d'entretien très élevé compte tenu du nombre d'années, et risque d'être refusé lors du prochain contrôle technique. Il serait préférable de prévoir l'acquisition d'un nouveau matériel plus adapté.

Des devis pour véhicules neufs ont été demandés et les Entreprises consultées sont les suivantes :

- IVECO pour un montant de 34 590 € HT soit 41 508 € TTC hors carte grise avec une reprise de 2 000 € de l'ancien véhicule. Garantie constructeur à 92 € par mois.

- RENAULT TRUCKS pour un montant de 31 900 € H.T. soit 38 280 € TTC. Fourniture et pose flocage portes droite et gauche offerts. Carte grise offerte ainsi que les tapis de sol et housses de sièges ; avec une reprise de 3 000 €. Une proposition de garantie constructeur sur 5 ans est proposée à 31 € par mois.

Un devis pour un véhicule d'occasion a aussi été examiné pour un véhicule de 2011 avec 118000 Kms, non équipé comme souhaité et sans garantie.

Après analyse, l'offre la plus adaptée à nos besoins est le devis de la société RENAULT TRUCKS pour l'acquisition d'un camion master 3T5 châssis cabine propulsion monté jumelée 130 CV EURO06 + carrosserie bi-benne et rehausses pour un montant total d'achat de **31 900 € H.T. soit 38 280 € TTC**. Fourniture et pose flocage portes droite et gauche. Carte grise offerte ainsi que les tapis de sol et housses de sièges. Garantie constructeur de 31 € par mois.

Le montant de la reprise du camion IVECO avec benne de 1999 s'élève à **3 000 € HT soit 3 600 € TTC**.

Soit une dépense totale de **28 900 € HT** et **34 680 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de RENAULT TRUCKS dans les conditions citées ci-dessus (acquisition matériel et garantie).
- Prends note de la reprise de l'ancien véhicule.
- Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition ainsi qu'à signer les pièces réglementaires.

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FEPS TENNIS CENON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la FEPS Tennis de Cenon sur Vienne concernant une demande de subvention.

Le FEPS section Tennis intervient à l'école depuis plusieurs années, et souhaite reconduire ce projet pour cette année.

La fédération sollicite une subvention d'un montant de 300 € (3 classes sont concernées) afin de mettre en œuvre ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de 300 € à la FEPS Tennis de Cenon sur Vienne.

## **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/VOLET PREVOYANCE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION**

Le Conseil Municipal d'Availles en Châtellerault,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code des Assurances de la mutualité et de la sécurité sociale,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 alinéa 6,  
VU le décret n°2011-1474 du 8 Novembre 2011 modifié, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
VU l'exposé du Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance, à hauteur de 10,00 €,

2°) de retenir la convention de participation,

3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et, à ce titre, lui donne mandat, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Vienne à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

### **Questions diverses**

Monsieur Le Maire lit le courrier reçu de Mme BIET directrice de l'école remerciant la Municipalité pour la subvention de 2000€ concernant leur projet de classe environnement à la Grière.

Monsieur TREMEL fait un point concernant la réunion à laquelle il a participé avec Monsieur CLUZEL, vendredi 24 mai sur l'organisation territoriale du Grand Châtellerault.

Monsieur Le Maire informe de la livraison du PC pour le point numérique, le mardi 28 mai 2019 en début d'après-midi. Condition d'accès lors d'un prochain article dans la presse.

Le panneau lumineux est commandé (montant 5900€). Bloc béton fait par Mr VEDIER, il sera installé dans le jardin pédagogique côté boulangerie courant septembre.

Les travaux de l'Agence Postale avancent correctement, restera en juillet la tranchée pour le réseau et le crépi. Opérationnelle pour la rentrée de septembre.

Mr BIET demande à ce que le Conseil Municipal délibère sur la nature des travaux de voirie dans la commune.

Une visite de l'école pour les conseillers municipaux aura lieu le mercredi 3 juillet à 14h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 25 juin à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

**Diffusé pour validation au prochain Conseil Municipal avant mise en ligne.**